

LE GRAND
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DDB2025_020

Nombre de membres du bureau en exercice	
en exercice	56
Présents	45
Votants	50
Pouvoirs	5

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 7 mai 2025

LE 15 mai 2025, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS DE PROMOTION DES PRODUITS ET FILIÈRES AGRICOLES ET À L'ARTISANAT D'ART : CONGRÈS NATIONAL DES COMPAGNONS MENUISIERS DU TOUR DE FRANCE 2025 - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LACOSTE, M. REYNET, M. MALLET, M. SERRE, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
Mme LABAILS donne pouvoir à M. AUZOU
Mme FAURE donne pouvoir à M DENIS
M. ROLLAND donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS DE PROMOTION DES PRODUITS ET FILIÈRES AGRICOLES ET À L'ARTISANAT D'ART : CONGRÈS NATIONAL DES COMPAGNONS MENUISIERS DU TOUR DE FRANCE 2025 - POINT DELIBERANT

Vu le code général de collectivités territoriales.

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ces pouvoirs.

Considérant que par une délibération du 27 juin 2019, le Grand Périgueux a validé le règlement sur la « Politique de soutien aux manifestations de promotion des filières et produits agricoles et à l'artisanat d'art ».

Que le présent règlement permet de définir le cadre d'intervention déterminant l'éligibilité des demandes soumises à l'instruction d'un dossier, et de ce fait, donner une meilleure cohérence aux interventions de la Collectivité Territoriale.

Que pour rappel le champs d'application est le suivant :

Que les actions/manifestations éligibles sont celles ayant pour objet la valorisation, la promotion des productions et filières agricoles, artisanales qui participent au développement de l'attractivité du territoire d'un point de vue économique.

Considérant que la subvention de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux est une aide financière accordée à une personne morale de droit privé poursuivant une mission d'intérêt communautaire rayonnant sur l'ensemble du territoire.

Que cette subvention exceptionnelle vise à soutenir un projet ponctuel ou une action, en dehors de l'activité courante de l'association qui l'organise.

Sachant que l'attribution de subventions n'est pas une dépense obligatoire, les subventions attribuées ont pour caractéristique d'être :

- Facultatives : elles ne peuvent être exigées,
- Précaires : leur renouvellement ne peut être automatique,
- Conditionnelles :

- la subvention est attribuée sous condition d'une utilité locale et sont soumises à la libre appréciation du Grand Périgueux
- la subvention est plafonnée au montant de la participation numéraire de la commune siège de la manifestation, ou d'un autre organisme public (département, région...)
- la subvention s'élève à 10 % des frais réels d'organisation de la manifestation et est en tout état de cause plafonnée à 1500 €

Considérant que l'association des Compagnons Menuisiers du Tour de France de Dordogne nous a saisi d'une demande de subvention pour la réalisation de leur congrès national annuel qui se déroulera cette année à Marsac sur l'Isle le samedi 31 mai 2025. (Voir budget en annexe.)

Que le congrès annuel est un moment particulier dans le parcours des jeunes compagnons. C'est le moment des retrouvailles et du partage avec les jeunes en sédentaires, les Anciens.

Que le congrès, c'est environ 600 personnes (jeunes apprentis, itinérants, anciens, accompagnants) qui assistent aux débats, conférences, causeries, repas, visites et moments de convivialité.

Que cette année, la Maison de Périgueux a été désignée pour organiser cet évènement rassemblant des passionnés de toute la France. Le dernier congrès des menuisiers a été organisé il y a plus de vingt ans. Le thème des débats et des conférences est « patrimoine et esthétique ».

Qu'au vu de notre règlement d'intervention et du budget de la manifestation, le Grand Périgueux peut porter son aide à hauteur de 1 500€.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de verser une subvention de 1 500 € pour l'organisation du congrès national des compagnons menuisiers du Tour de France à Marsac sur l'Isle les 29, 30, 31 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 26/05/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 26/05/2025	Périgueux, le 26/05/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 